

Table des matières

Chapitre 1	Conservation des monuments historiques	Page	2
Chapitre 2	Patrimoine et méthodologie	Page	3
Chapitre 3	Investigation des travaux de restauration	Page	5
Appendice 1	Organigramme des mandats de restauration	Page	7
Appendice 2	Analyse / sondages / investigations	Page	8
Appendice 3	Restauration des monuments historiques	Page	9
Appendice 4	Terminologie	Page	10

CHAPITRE 1. CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les documents les plus authentiques

Les monuments de l'architecture sont les documents historiques les plus authentiques, qui révèlent, bien plus fidèlement que les parchemins et les documents écrits, ce qu'étaient nos peuples modernes aux différentes époques de leur passé. Or, on ne saurait assez le répéter : dans les restaurations les mieux faites, tout fragment ancien, remplacé par une copie moderne, perd toute sa valeur comme document historique, même s'il parvient à transmettre aux siècles futurs une partie de la composition artistique primitive.

(Sources : *Henri de Geymüller, exposé prononcé à Saint-Sulpice, le 21 septembre 1891*)

Devise

La devise de l'architecte pour la rénovation d'un monument historique sera :

« conserver d'abord »

« réparer »

« remplacer » seulement lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions.

ICOMOS

La Charte internationale éditée par ICOMOS est à respecter.

Recensement architectural

Il permet de connaître l'étendue et l'importance du patrimoine construit du Canton selon des critères de valeurs architecturales ou historiques.

Bâtiments classés monuments historiques

L'Etat est propriétaire d'un patrimoine historique important, ce qui signifie que ces bâtiments sont soumis au contrôle de la section MS.

CHAPITRE 2. PATRIMOINE ET METHODOLOGIE

LA DIMENSION HISTORIQUE DU MONUMENT DANS LE PROCESSUS DE RESTAURATION

Introduction

La prise de conscience par les spécialistes des monuments que le patrimoine ne se limite plus à quelques objets historiques devient de plus en plus tangible. Il se compose aussi et surtout d'ensembles plus larges qui touchent les tissus urbains et les traces créées par l'homme dans le paysage naturel.

La science du patrimoine bâti doit rendre cohérentes les diverses spécialités qui la composent.

Ordonnancement des spécialités du patrimoine

L'approche pluridisciplinaire est la seule qui permette de concilier une analyse complexe et un aboutissement synthétique satisfaisant. Il faut définir au préalable quelques règles du jeu que chacun doit connaître et pleinement accepter:

- 1) Les buts de l'intervention sont dès que possible déterminés et annoncés par le maître de l'ouvrage.
- 2) La position et le rôle exact de tous les acteurs du jeu doivent être clairement définis, par exemple:
 - le maître de l'ouvrage soit le propriétaire, représenté par un chef de projet; il est en général le promoteur de l'intervention dont il porte la responsabilité première;
 - le maître de l'oeuvre qui est en général l'architecte mandaté, projeteur et coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire;
 - les experts officiels, archéologues - conservateurs cantonaux et représentants de la Commission fédérale qui défendent les intérêts généraux du public;
 - les représentants des utilisateurs, personnes liées à l'exploitation du bâtiment et qui dépendent souvent du maître de l'ouvrage;
 - les mandataires professionnels, mandatés par le maître de l'ouvrage pour réaliser des tâches définies par contrat;
 - d'éventuels experts extérieurs : appelés selon les besoins, ils apportent leurs connaissances particulières.
- 3) Les relations entre ces personnes doivent être précisées par un organigramme qui hiérarchise les compétences, règle les modes de relations de travail, de circulation des documents, etc:
- 4) Les pouvoirs de chacun sont limités par des voies de recours en cas de conflit au sein de l'équipe.
- 5) L'avancement du travail est clairement exposé par des programmes, des plannings, des procès-verbaux de décision. Par ces moyens, on soignera tout particulièrement l'information entre les participants.
- 6) Tout conflit doit être affronté aussitôt que possible de manière à éviter la dégradation des relations humaines qui jouent un rôle primordial dans l'approche pluridisciplinaire.

CHAPITRE 2. PATRIMOINE ET METHODOLOGIE (suite)

- 7) La direction des divers niveaux de travail est à déterminer clairement. La gestion supérieure des opérations est assumée par un chef de projet représentant le maître de l'ouvrage qui lui a confié des pouvoirs suffisants pour qu'il puisse soutenir et faire aboutir harmonieusement les travaux de l'équipe pluridisciplinaire. En plus de son rôle traditionnel de projeteur, l'architecte, maître de l'œuvre, joue un rôle de coordonnateur des travaux spécialisés.
- 8) Cette approche est précédée de la transmission de tous les documents entre les divers partenaires. Elle se développe par des débats multidisciplinaires où chacun a droit de critique sur l'ensemble du matériel réuni. C'est en général à l'architecte de conclure par un rapport où toutes les matières sont coordonnées entre elles.

(Source: J.-P. Dresco, Belinzone nov. 1992)

CHAPITRE 3. INVESTIGATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION

La restauration d'un monument implique de nombreuses démarches qui diffèrent sensiblement d'une intervention traditionnelle.

Au préalable, l'architecte vérifie auprès de la section MS la note au recensement architectural.

Avant tout, il s'agit d'acquérir une bonne connaissance des interventions précédentes sur le bâtiment. Pour cela, des analyses, sondages et investigations spécifiques sont nécessaires.

D'entente avec le MO, les monuments historiques et en fonction des problèmes rencontrés, l'architecte fera appel aux spécialistes suivants, formant le **groupe de travail multidisciplinaire** (par la suite GTM) :

- 1 • historien
- 2 • archéologue
- 3 • restaurateur
- 4 • expert maçon

Occasionnellement, les experts suivants seront consultés par le GTM :

- 5 • pierre de taille
- 6 • charpente
- 7 • dendrochronologue
- 8 • expert boiseries
- 9 • photographe

Quelles sont les prestations de ces spécialistes ?

1• Historien

- rapport historique basé sur des recherches effectuées dans les archives.

2• Archéologue

- procède en principe à deux types d'investigations.
 1. examen des maçonneries (avant et après décrépiage) et de la charpente, afin de compléter les informations de l'historien et du restaurateur.
 2. Etablissement de plans de façades avec repères des témoins des diverses époques de construction. Ponctuellement, il peut fournir un inventaire des boiseries et serrureries avant l'ouverture du chantier.

Attention

L'architecte a l'obligation de vérifier :

- auprès de la section archéologie si le bâtiment est situé dans une **région archéologique**;
- informer au **préalable** la section archéologie ou l'archéologue mandaté du **programme de toutes fouilles** entreprises autour d'une cure, ou autre monument, notamment lorsque celui-ci est situé près d'une église.
-
- avant les travaux de décrépiage des façades, mais une fois les échafaudages montés, le restaurateur procédera à l'analyse de tous les éléments de la façade et de leur pigmentation. Dans certains cas, une analyse sur des éléments à l'intérieur du bâtiment est nécessaire.

3• Restaurateur

-
- avant les travaux de décrépiage des façades, mais une fois les échafaudages montés, le restaurateur procédera à l'analyse de tous les éléments de la façade et de leur pigmentation. Dans certains cas, une analyse sur des éléments à l'intérieur du bâtiment est nécessaire.

CHAPITRE 3. INVESTIGATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION (suite)

- 4• Expert maçon**
 - analyse des crépis existants. Proposition de conservation et de réfection (composition et structure du mortier).
- 5• Pierre de taille**
 - analyse du genre d'intervention, profondeur de ravalement, parties à remplacer.
- 6• Charpente**
 - l'expert renseignera sur l'état de conservation des bois, ainsi que sur la nécessité d'un traitement éventuel ou le remplacement partiel.
- 7• Dendrochronologue**
 - sur demande de l'archéologue ou de l'historien, prélèvement d'échantillons et établissement d'un rapport.
- 8• Expert boiseries**
 - sur demande, analyse et conseils de restauration sur boiseries, fenêtres, meubles, etc...
- 9• Photographe**
 - documentation photographique avant-après travaux, comprenant :
 - > extérieur : les façades
 - > intérieur : tous les éléments historiques intéressants
 - > parfois : reportage en cours de chantier
 - le choix des prises de vue est en général effectué par l'archéologue.

Phase d'études

Pour assurer la maîtrise des coûts, les spécialistes fourniront un devis pour leurs prestations préconisées. Cela implique une visite des lieux en commun avant la phase d'études (sans échafaudage). Les spécialistes ne seront pas rémunérés pour cette prestation.

Les investigations préalables se font durant la phase d'études. Elles sont rémunérées. Leur financement est assuré par le crédit d'étude.

L'ampleur de ces prestations sera définie en accord avec le MO et les MS. Elle fera l'objet d'un contrat.

Phase d'exécution

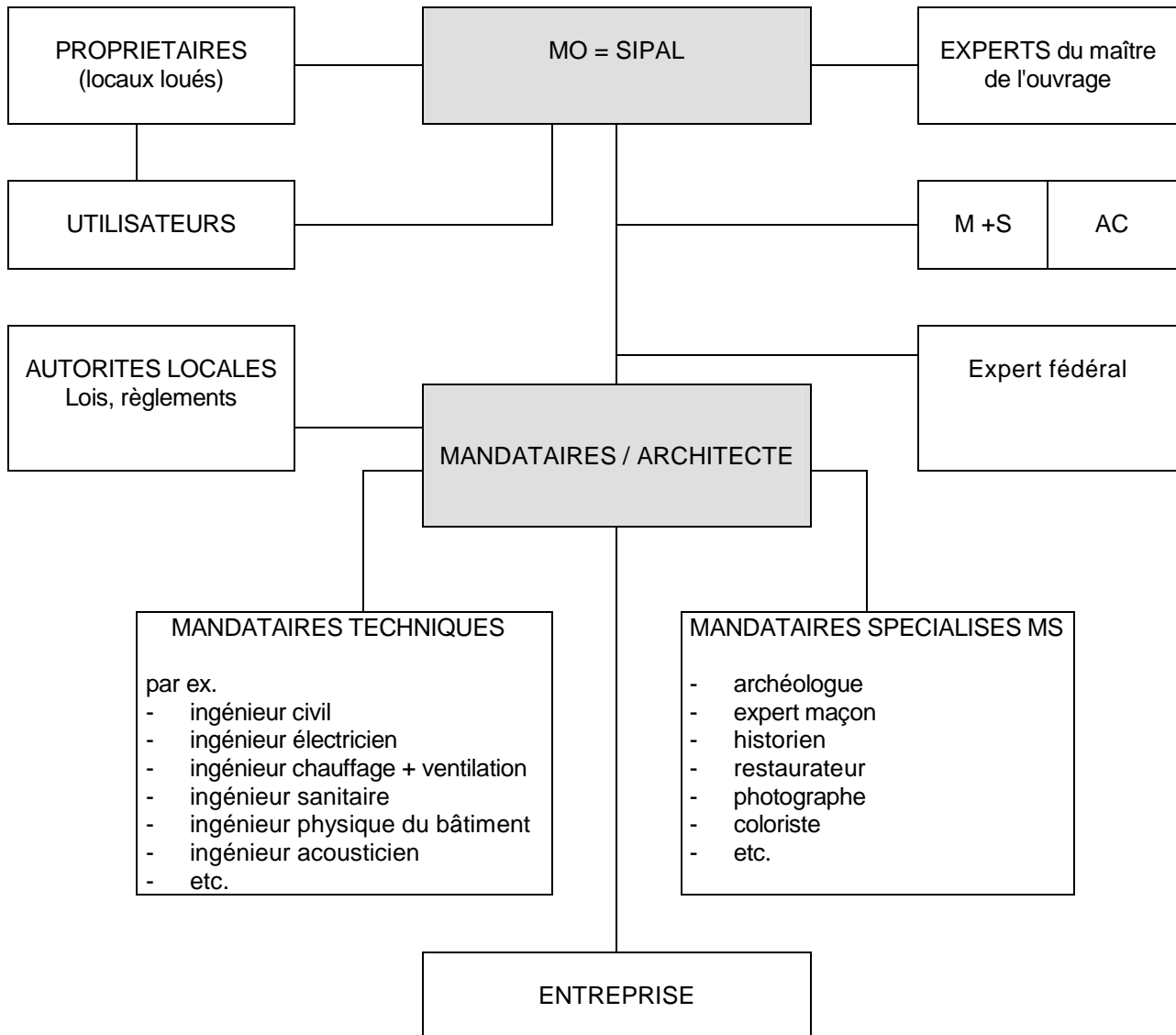
Les résultats des investigations ont une répercussion directe sur le projet. L'architecte en fera la synthèse et soumettra son projet révisé au MS et au GTM qui jouent le rôle de conseiller. La décision finale appartient au MO.

Les réunions du GTM sont organisées par l'architecte, l'échéancier des interventions lui facilitera cette tâche (voir annexe ...).

L'échéancier fixe : - le calendrier
 - les intervenants

L'architecte veillera à limiter au maximum les séances des spécialistes (éviter des heures d'attente).

APPENDICE 1. ORGANIGRAMME DES MANDATS DE RESTAURATION



APPENDICE 2. ANALYSE / SONDAGES / INVESTIGATIONS

Cursus type d'intervention pour les travaux de restauration

Abréviations: **GTM = AL + HI + RA**

GTM : Groupe de Travail Multidisciplinaire composé par:

- AL : Archéologue
- HI : Historien
- RA : Restaurateur
et
- MS : Maître de l'Ouvrage
- MH : Monuments et Sites
- AR : Architecte
- P : Photographe
- C : Consultant - expert maçon - menuisier - ingénieur

1. Connaissance des documents

1.1 d'archives	1.1.1 Rapport historique	HI
	1.1.2 Plans	HI
	1.1.3 Documents iconographiques	HI
	1.1.4 Rapport historique avec liste de tous les documents existants	HI
1.2 récents	1.2.1 Relevés avec no des pièces et orientation, sans cote	AR

2. Séance in situ

2.1	Prise de contact	AR+GTM
2.2	Visite du bâtiment	AR+GTM
2.3	Programme d'intention de AR, avec questionnaire évent. réserves du GTM et demande d'étude de variantes	AR+GTM

3. Documentation photographique

avec intervention selon instruction GTM **P**

4. Présondages

dans le but de définir une proposition d'étude

4.1	Présondages	RA
4.2	Rapport préliminaire avec évent. diagnostic sur l'état de conservation	RA

5. Séances in situ

5.1	Programme de sondages	MO+MS+AR+GTM+C
5.2	Communication orale des devis	GTM
5.3	Accord de principe du MO	MO

6. Rédaction des devis

des analyses sur la base des points précédents **GTM**

7. Interventions in situ

avec échafaudages **AL+RA**

8. Séance(s) de coordination in situ avec première synthèse des résultats

GTM

9. Séance in situ

Présentation orale des résultats avec documents ad hoc, nécessaires à la compréhension des résultats **MO+MS**

10. Projet de l'architecte de mise en couleur globale avec échantillons - choix définitif

MO+MS+AR+GTM

11. Suivi du chantier selon la nature des travaux

et compléments évent. d'analyses **GTM+C**

12. Rapport final

GTM+MO

13. Plaquette

**MO+AR
GTM+P**

L'architecte doit présenter un calendrier provisoire des travaux dans lequel il placera les différentes interventions du GTM, y compris la date de la séance du point 9; à titre général, il faudra compter 5 semaines de travaux dans un bâtiment vide. En outre, la chronologie des Interventions du GTM est à respecter scrupuleusement: les investigations de type non agressif doivent précéder celles de type agressif.

APPENDICE 3. RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

ECHEANCIER DES INTERVENTIONS

AR :	Architecte	CE :	Conseil d'Etat	MO :	Maître de l'ouvrage
AL :	Archéologue	GC :	Grand Conseil	P :	Photographe
C :	Consultant (expert, maçon, menuisier, ingénieur, etc.)	GTM :	Groupe multidisciplinaire	RA :	Restaurateur
CD :	Chef du département concerné	HI :	Historien	ACP :	Autorités communales, paroissiales
		MS :	Monuments et Sites	AC :	Autorités communales et Préfet

OK	● : EXECUTANT X : A INFORMER	AR	AL	C	CD	CE	GC	GTM	HI	MS	MO	P	RA	AC	ACP
	1. Formulation écrite des besoins										X				●
	2. Programme d'utilisation des locaux										X				●
	3. Planification de l'affaire										●				X
	4. Lettre d'information des intentions									X	●				X
	5. Mandat du relevé	X									●				
	6. Mandat AR, travaux	X									●				
	7. Mandat GTM + p,	X						X			●	X			
	8. Dépôt du relevé	●									X				
	9. Mandats techniques	X									●				
	10. Connaissance des documents historiques	(1) ●							X						
	11. Séance in situ (prise de contact)	(2) ●						X							
	12. Dépôt photos	(3) X									X	●			
	13. Présentation de l'avant-projet	●								X	X				X
	14. Examens préliminaires du bâtiment	(4) X	●	●									●		
	15. Séance in situ	(5) ●		X				X		X	X				
	16. Présentation de l'avant-projet	●								X	X				X
	17. Dépôt du projet	●								X	X				
	18. Présentation du projet	●									●				X
	19. Dé ôt liste CFC	●									X				
	20. Annonce FAO										●				
	21. Clôture inscription entreprise	X									●				
	22. Envoi des soumissions	●													
	23. Retour des soumissions	●									X				
	24. Devis des analyses	(6) X						●			X				
	25. Devis des travaux, CFC 1 chiffre pour l'établissement de l'EMPD	●									X				
	26. Adoption du dossier d'enquête par SB	X									●				
	27. Dépôt de l'EMPD au CD				X						●				
	28. Séances CE sur l'EMPD					●									
	29. CE proposition commission de construction										●				
	30. Circulation interne du dossier d'enquête										●				
	31. Dépôt du dossier d'enquête	●									X			X	
	32. Devis remis au MO, CFC détaillé	●									X				
	33. Séance de la commission parlementaire						●								
	34. Décision du GC						●								
	35. Adjudication sous réserve du délai référendaire	X									●				
	36. Délai référendaire échéance 40 'ours														
	37. Sondages intérieurs	(7) ●	●	●									●		
	38. Pose des échafaudages	●													
	39. Sondages extérieurs	(7) ●	●	●									●		
	40. Piquage des façades	●													
	41. Relevés archéologiques sur façades	(7) ●	●												
	42. Séance de coordination	(8) ●		X				X		X					
	43. Séance in situ d'information	(9) ●		●				●		X	X				
	44. Présentation des revêtements de toiture	●									X			X	
	45. Information des options prises au point 43	●									●				X
	46. Rempochage, façades	●		X											
	47. Travaux de toiture	●													
	48. Projet de mise en couleur global avec échantillons	(10) ●		X				X		X	X				
	49. Couche d'accrochage	●		X											
	50. Présentation des échantillons de façades	●									X			X	
	51. Information des points 48 et 50	●									●				X
	52. Couche de fond, façades	●		X											
	53. Crépi de finition, façades	●		X											
	54. Peinture des façades	●		X									X		
	55. Dépose des échafaudages	●													
	56. Assainissement des pieds de façades	●													
	57. Fin des travaux	●													
	58. Rapports finaux	(12) ●						●		X	X				
	59. Mise à jour des plans .	●									X				
	60. Plaquette	(13) ●						●			●	●			
	61. Décompte	●									X				X
	62. Participation communale, paroissiale ou autre, envoi du décompte										●				
	63. Envoi du décompte final pour la subvention fédérale Via MS										●				
	64. Boucllement des comtes, proposition au CE										●				

APPENDICE 4. TERMINOLOGIE

Conservation des ouvrages

(les définitions proviennent de la norme SIA 469 éd. 1977, sauf celle de la restauration qui est tirée de la Charte de Venise)

Il s'agit de l'ensemble des activités permettant de maintenir un ouvrage en bon état et de conserver ses valeurs matérielle et culturelle.

- 1. SURVEILLANCE**

Observation régulière et appréciation de l'état de l'ouvrage; recommandations pour la suite.
- 1.1 Observation**

Activité régulière consistant à s'assurer de l'aptitude au service de l'ouvrage par des contrôles simples, en général visuels.
- 1.2 Inspection**

Constatation de l'état de l'ouvrage par des investigations systématiques, en général visuelles; appréciation portée sur lui.
- 1.3 Contrôle par mesure**

Contrôle fait au titre de la surveillance de l'ouvrage par relevé de valeurs mesurables.
- 1.4 Contrôle du fonctionnement**

Contrôle systématique du fonctionnement des installations d'un ouvrage et de ses parties.
- 2. ENTRETIEN**

Activités tendant à maintenir ou à remettre l'ouvrage en bon état, sans qu'il ait à répondre à des performances modifiées.
- 2.1 Maintenance**

Interventions simples, périodiques, garantissant l'aptitude au service de l'ouvrage :

 - Bricoles
 - Contrats de maintenance
 - . installations ordinaires
 - . installations d'exploitation.
- 2.2 Remise en état**

Intervention propre à rétablir, pour une période déterminée, la sécurité et l'aptitude au service de l'ouvrage.
- 2.3 Rénovation**

Opération consistant à remettre tout ou une partie d'un ouvrage dans un état comparable à celui d'un ouvrage neuf.
- 2.4 Restauration**

Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques
- 3. MODIFICATIONS**

Interventions faites dans la construction de l'ouvrage, lui permettant de répondre à des performances modifiées.
- 3.1 Adaptations**

Opération permettant à l'ouvrage de répondre à des performances nouvelles sans subir, d'intervention notable dans sa construction.
- 3.2 Transformation**

Intervention notable dans la conservation de l'ouvrage, lui permettant de répondre à des performances modifiées.
- 3.3 Agrandissement**

Action d'ajouter de, nouvelles parties à un ouvrage pour lui permettre de répondre à des performances.